

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ÉTATS-UNIS.

Les journaux de New-York contiennent peu de nouvelles intéressantes sur la question des frontières de l'état du Maine. L'effervescence qui s'était emparée des esprits dans toute l'étendue de l'Union semble s'être calmée assez rapidement.

MEXIQUE.

Par le paquebot le Rhône, arrivé au Havre, nous recevons les journaux de New-York du 8 avril. Le Courrier des Etats-Unis donne les nouvelles suivantes du Mexique, qui contiennent quelques nouveaux détails sur le traité de paix.

Copie d'une lettre écrite par M. l'amiral Bandin à M. le consul-général de France à New-York.

Frégate de S. M. la Néréide, Port de la Vera-Cruz, 10 mars 1839.

Monsieur le consul-général,

Hier soir, j'ai signé dans la Vera-Cruz, avec M. de Gorostiza, ministre des relations extérieures du Brésil, et M. le général Guadalupe-Victoria, tous deux plénipotentiaires du gouvernement mexicain, une convention et un traité.

M. de Gorostiza est parti ce matin à cinq heures pour Mexico, afin d'obtenir la ratification de ces deux actes.

Le général Victoria m'a demandé un armistice de 15 jours, que je lui ai accordé. J'ai de nouveau ouvert le port de la Vera-Cruz, à tous les pavillons. Demain, les navires français et étrangers, sans distinction aucune, doivent commencer le déchargement de leurs cargaisons.

Recevez, monsieur le consul-général, etc.

Signé Ch. BAUDIN

— Voici l'acte d'armistice conclu entre M. le vice-amiral Bandin et le général en chef de l'armée mexicaine :

« Art. 1°. Les hostilités seront suspendues pour quinze jours, à partir de lundi prochain, 11 courant, et le port de la Vera-Cruz restera ouvert à tous les pavillons indistinctement.

« Art. 2. Toutes les marchandises réputées d'un commerce licite quelle que soient leurs droits respectifs, conformément aux tarifs en vigueur, et pendant ledit laps de temps, lesdits droits une fois payés, leur transport dans l'intérieur ne pourra être prohibé.

« Art. 3. Le général en chef de l'armée d'avant-garde s'oblige à donner tous les ordres qui seront nécessaires pour que les consignataires ou propriétaires français des marchandises qui s'importent dans la Vera-Cruz, en vertu du précédent article, ainsi que les personnes qui seront dans la nécessité de conduire leurs affaires, puissent entrer et demeurer dans la ville, et veiller à leurs intérêts dans l'intervalle fixé.

« Vera-Cruz, le 9 mars 1839. »

— Plusieurs journaux américains contiennent l'article suivant, sur le traité de la Vera-Cruz :

« Les Français ont obtenu le droit de faire le commerce de détail, qui leur avait été refusé par les Mexicains avec tant d'obstination. Une somme de 600,000 dollars sera payée au gouvernement français, en indemnités d'anciennes offenses. Les Français chassés du Mexique seront ainsi indemnisés. Le paiement de ces sommes est garanti par le ministère d'Angleterre.

« Avant d'entamer les négociations, l'amiral Bandin demanda une entière réparation de l'insulte qui lui fut faite par Santa-Anna et par le président Bustamente, dans leur rapport sur l'escarmouche de la Vera-Cruz, rapport dans lequel on accusait l'amiral d'avoir violé la suspension d'armes. Cette réparation a eu lieu de la manière la plus satisfaisante. Après avoir ainsi obtenu satisfaction pour lui et pour ses compatriotes, l'amiral a cru pouvoir se montrer généreux quant à ce qui regardait son gouvernement. Ainsi, il a renoncé aux frais de la guerre, eu égard au déplorable état des finances du Mexique, et parce

qu'on lui a donné l'assurance que ce ne serait qu'avec la plus grande difficulté qu'on pourrait payer les sommes stipulées au traité. Enfin, voulant éviter de blesser trop vivement le sentiment de l'honneur national, l'amiral a renoncé au privilège de signer le traité à bord de son vaisseau, et a consenti à ce que cette formalité eût lieu à terre. »

ALLEMAGNE.

On écrit de Munster, 25 avril, à la Gazette de Prusse :

Voici l'ordre du cabinet que S. M. le roi a adressé au président du gouvernement provincial de Munster, relativement au voyage de l'archevêque de Cologne :

« Apprenant par votre rapport du 15 courant que l'archevêque de Cologne se trouve dans un état de santé alarmant et qu'on anticipe des résultats satisfaisants pour ses esprits et pour sa santé des soins qui lui seront donnés par sa famille, je veux bien lui permettre de se rendre au château de Darfeld, s'il le désire et s'il donne la promesse de ne point quitter ce lieu de séjour sans ma permission. Dans le cas où l'archevêque aurait une confiance particulière dans les lumières d'un médecin étranger, on aura soin de l'appeler. Je vous charge de faire communiquer ces résolutions au prélat et de lui faire exprimer en même temps mes regrets de ses souffrances et mes souhaits que ce changement de séjour puisse contribuer à le soulager. »

Cet ordre est arrivé par estafette à Minden le 19 courant et a été communiqué immédiatement à M. de Droste par le président du gouvernement local. L'archevêque a reçu cette nouvelle avec l'expression de la gratitude la plus sincère, et a de suite donné sa promesse de ne point s'éloigner du domaine de Darfeld sans le consentement de S. M. (G. de Pr.)

— On écrit de Berlin, le 27 avril, au Correspondant de Hambourg :

Avant-hier, l'archevêque de Dunin fut averti que le président de Kleist serait chargé de lui faire connaître le résultat de son procès. Dans la même matinée, à onze heures, ce fonctionnaire, accompagné d'un conseiller, se rendit à l'hôtel de la Ville de St.-Petersbourg, pour y accomplir sa mission. Voici le résumé exact du jugement :

L'archevêque de Gueisen et de Posen, de Dunin, est acquitté du chef de tentatives de haute trahison et d'excitation du peuple contre le gouvernement; mais, du chef de désobéissance et de mesures prises dans son diocèse, de son autorité privée et non révoquée par lui, il est condamné à la perte de sa dignité, à six mois de détention dans une forteresse et aux frais du procès.

En même temps il est déclaré incapable de remplir dorénavant aucune fonction publique en Prusse.

Il reste à l'archevêque la voie de l'appel, mais il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'en faire usage, mais que persistant dans la conviction qui ne peut admettre la compétence du tribunal qui l'a jugé, il subirait de bon cœur la peine qui lui a été infligée.

Il disait hier à un de ses amis : « La perte de mon diocèse et des avantages qui s'y rattachent ne m'afflige point. Si je l'avais mise au dessus de ma conviction je n'en serais pas venu à ce procès. »

« Je déplore seulement ma position à l'égard d'un monarque que j'honore beaucoup personnellement. Du reste je suis un vieillard, j'emploierai le reste de ma vie à prier pour mes amis et mes ennemis. »

Nous apprenons en outre de source certaine que Mgr. Dunin restera provisoirement à Berlin, avec pleine liberté de sa personne, seulement il ne pourra quitter la capitale qu'avec l'autorisation des ministres d'état, baron d'Altenstein et de Rochow. Ainsi se termine le procès de l'archevêque, mais on ne peut juger jusqu'à quel point ce fait influera sur les affaires religieuses de la Prusse.

Une lettre arrivée hier de la Westphalie représente la situation de Mgr. l'archevêque de Cologne comme très-inquiétante.

HANOVRE, 25 avril. — Il est douteux que les états soient convoqués dans la première quinzaine de mai; car non-seulement on craint que la première chambre ne valide pas les pouvoirs des députés nommés par une minorité d'électeurs, mais le bruit s'est répandu que le cabinet avait reçu des dépêches qui exerceraient une influence décisive sur la solution de la question constitutionnelle. On ajoute que déjà le cabinet a adressé des circulaires conçues en termes très-concilians aux électeurs de districts, et leur a déclaré qu'il ne s'agissait pas de pousser les choses jusqu'à la dernière extrémité, mais au contraire de terminer le différend par des voies amiables. (Corr. de Hamb.)

Duché de Bade. Carlsruhe, 27 avril. — Dans la séance de la chambre des députés de ce jour, M. d'Itzstein a développé une motion dont le but était d'inviter la chambre à vouloir bien exprimer le vœu que le gouvernement déployât tout le zèle en son pouvoir pour obtenir en faveur des Hanovriens le rétablissement de la constitution de 1833, dont l'abrogation avait occasionné une perturbation dans l'état du droit en Allemagne et menacé la tranquillité du pays. Cette motion, appuyée énergiquement par MM. Welcker, Dus-singer, de Rolteek, Sander, etc., etc., a été adoptée par la chambre à l'unanimité. (J. allem. de Francfort du 30.)

ANGLETERRE. — Londres, le 2 mai.

Le duc de Wellington a atteint hier sa 70^e année.

Le prince Louis Napoléon, qui vit très retiré à Londres, a occupé ses heures de loisir à composer un ouvrage dont le titre sera : Idées Napoléoniennes. Le prince s'est déjà fait connaître dans le monde littéraire par plusieurs ouvrages d'un grand mérite, en matière militaire et politique. (Courrier.)

— La fille du baron de Rothschild qui vient d'épouser le frère d'un lord du parlement a changé de religion : elle s'est faite chrétienne.

— La convention nationale continue à tenir ses séances à Londres : il a été dans la dernière réunion, donné lecture d'une dépêche d'Aberdeen. Il y est dit qu'aussitôt après la présentation de la pétition nationale, la convention devra rédiger une adresse à la reine. Elle lui exprimerait les sentiments de loyauté dont son peuple est animé, les souffrances de la nation, son ardent amour de la paix et en même temps sa ferme résolution de faire respecter ses droits; elle lui ferait savoir en même temps que la conduite du gouvernement, qui refuse d'obtempérer à de justes demandes, aura pour effet de compromettre la paix du pays et la stabilité du trône. Des réunions devront se tenir partout pour s'entendre sur la rédaction de cette adresse. Il a été proposé une résolution ainsi conçue :

« Nous pensons que pour la protection de ses jours, de sa liberté et de ses biens, tout homme doit posséder son arme à feu : ayant appris qu'un grand nombre d'individus étaient sans armes, nous engageons les radicaux réformistes et surtout les partisans de la charte du peuple à se procurer des armes le plus tôt possible. »

D'autres résolutions expriment la confiance des classes populaires dans la convention qui peut seule assurer leurs droits et leurs libertés. Les missionnaires ou délégués de la convention pour faire de l'agitation à Londres, sont MM. Whittle, Knox, Taylor, Knighton, Sankey, Rogers, O'Brien, Loney, Cardo, Hartwell, Mills et Bunns.

Il résulte d'un relevé financier produit par le trésorier que la balance des souscriptions en caisse est de 1654 liv. st. (Stur.)

— Le Plymouth Journal annonce que l'amirauté a résolu d'avoir toujours à l'avenir une force navale imposante en station dans nos ports. L'escadre qui doit former la station d'Angleterre, se composera, dit-on, de 10 vaisseaux de ligne. Cette mesure, ajoute la feuille maritime, n'a été dictée par aucune crainte d'agression de la part de la Russie ou d'aucune autre puissance, mais dans le seul but de dissiper toute inquiétude au sujet des plaintes qui se sont élevées sur le manque de protection dans lequel on laissait nos côtes.

Feuilleton.

DEUX SOIREEES A L'HOTEL DE RAMBOUILLET.

(Mars 1614.)

DEUXIÈME SOIREE.

(Voir le Politique du 2 mai.)

Dès le lendemain, il n'était bruit par la ville que de ce magnifique succès. « Etiez-vous à l'hôtel de Rambouillet? » demandait-on; et ceux qui répondaient oui en étaient heureux et fiers, comme d'une grande aventure. Le prédicateur s'était retiré seul et assez tard; tout le monde était couché au collège de Navarre, et il courut à sa cellule, ravi de ne trouver personne à qui raconter son triomphe; on n'aime pas à se louer soi-même quand on est sûr de ne rien perdre en attendant. Il ne se trompait pas; le matin avant huit heures, la grande nouvelle était venue et courait de bouche en bouche, de cellule en cellule, par toute la maison. Une activité inaccoutumée, régnait dans les corridors; il entendait des pas, des chuchotements, des questions, des réponses qu'il ne pouvait saisir, mais qu'il devinait aux battements de son cœur.

Il venait d'écrire à son père, heureux de tout le bonheur dont cette lettre allait remplir son âme, heureux surtout d'épancher la sienne, de n'avoir plus à jouer la modestie, de pouvoir dire enfin : « J'ai combattu! j'ai triomphé! Je me suis ouvert les chemins de la gloire et de la fortune! » La messe allait sonner. On frappe à la porte : « Entrez! » dit-il négligemment; et c'était le directeur du collège, le pauvre Nicolas Cornet, qui s'était levé un quart-d'heure plus tôt qu'à l'ordinaire pour venir embrasser son cher Boniface! Ce jour ne fut qu'un long triomphe. Ses professeurs avaient pour lui toutes sortes d'égards; ses condisciples n'osaient plus le tutoyer; avant midi, il avait pour amis intimes je ne sais combien de marquis ou de comtes, tous cadets de grandes familles et destinés aussi à l'Eglise, mais qui ne lui avaient encore jamais adressé la parole. Il est vrai qu'il était depuis peu à Paris, et qu'on avait vu en lui, jusqu'alors, bien moins l'orateur ou l'homme d'esprit, que l'érudit, le travailleur, le piocheur, comme nous disons; et ces qualités plus solides que brillantes, accompagnées, il faut le dire, de certaines allu-

res encore un peu provinciales, n'avaient pu faire grande impression sur cette jeune noblesse ignorante et paresseuse, qui venait faire au collège de Navarre un simulacre d'études. Boniface, disait-on (ceci est authentique), Bos uelut aratro; Bossuet, c'est un bouff accoutumé à la charrue. Mais le bouff s'était fait taureau; le piocheur venait étaler tout l'or de ses fougues; l'auréole d'un grand nom venait de briller sur la France!

Dependant sa joie n'était pas sans mélange. Peu d'éloge l'aurait navré; trop d'éloge l'épouvantait. Singulière destinée de l'ambition! Pure ou impure dans son principe, heureuse ou malheureuse dans ses efforts, n'importe; elle ne se repaît que d'augmenter. Le succès avait été très-grand, trop au-dessus de son attente. Il calculait avec une espèce d'effroi les dangers d'une position devenue tout-à-coup si glorieuse, et ses amis, j'entends ses véritables amis, ne savaient quelle contenance prendre devant lui; le louer autant qu'il le méritait, c'était s'exposer à gêner son cœur; ne pas le louer ou seulement le louer avec réserve, c'était courir grand risque de passer à ses yeux pour injuste ou pour jaloux.

N'allez pas pourtant vous imaginer que les détracteurs lui manquaient. Unanimes, ou peu s'en faut, sous la première impression d'une si haute et si noble éloquence, les éloges le furent déjà moins à la soirée suivante, et, comme il n'y a rien de plus facile que d'amener les sots à brûler ce qu'ils ont adoré, un seul homme eut assez d'influence pour déterminer, à l'hôtel de Rambouillet, l'étrange révolution que nous avons maintenant à raconter.

Cet homme, nous ne le connaissons pas encore, c'est-à-dire que nous n'avons pas encore eu occasion de le mettre en scène, car, pour son nom, il est connu, prodigieusement connu, beaucoup trop connu même pour sa gloire et le repos de ses mânes, puisque ce n'était rien moins que M. Cotin, aumônier et prédicateur du roi, chanoine de Bayeux, membre de l'académie française, auteur, enfin, de je ne sais combien d'ouvrages qui dormiraient aujourd'hui comme des sermons dans une profonde paix, sans la triste immortalité que leur ont donnée Molière et Boileau.

Nous aurions pu, dans la précédente soirée, vous faire apercevoir au fond du salon un certain abbé que l'aisance de ses manières, l'empressement de sa galanterie, les égards de tous ceux qui l'entouraient, vous eussent aisément fait connaître pour un homme de cour et un des principaux habitués

de la maison; mais dès qu'il n'avait plus de compliments à recevoir ou à faire, à son air maussade et contrarié, à certains mouvements de dépit et presque de colère, vous auriez compris que personne au monde ne désirait moins de voir réussir le jeune orateur. Vous l'auriez vu d'abord encourager de son mieux les petites conjurations tramées contre le débutant : vous l'auriez entendu dicter à quelques-uns de ses voisins des textes dont le plus habile rhéteur n'eût pas tiré un discours de quatre pages. Puis, forcé d'éconter, saisi tout comme les autres, luttant avec lui-même pour ne manifester aucun signe d'approbation, il était sorti précipitamment au dernier mot d'un discours; ce qui ne l'avait pas empêché d'entendre, de l'antichambre, ce murmure flateur et ce long concert de louanges dont nous avons précédemment essayé de donner une idée. Ce pauvre abbé, c'était notre homme; c'était Cotin.

L'abbé Cotin, au fond, n'était pas méchant; ajoutons, et c'est bien le moins que nous puissions faire avant de nous égarer à ses dépens, qu'on a beaucoup exagéré ses ridicules. Poète, il faisait de très-jolis vers, les plus jolis peut-être de cette époque, où on'en faisait encore si peu de beaux; prédicateur, quoiqu'en dise l'auteur des Satires, il était le plus court de la capitale; littérateur, enfin (et tout le monde l'ignore ou veut l'ignorer), il lisait l'hébreu et le syriaque, il possédait le grec comme peu de gens le possédaient alors. Mais l'engouement de ses amis, l'indulgence du public, les louanges d'un sexe dont sa soutane, hélas! ne lui faisait pas toujours détourner les yeux, tout avait concouru à fausser son jugement, à gêner son âme. Depuis la mort de Voiture, il partageait avec Chapelain l'autorité souveraine; à l'hôtel de Rambouillet, il se voyait le centre de cette littérature musquée dont le grand siècle allait bientôt faire justice, et qui achevait sa petite vie avec le plus grand bruit, le plus de sottise possible. Enfin gâté de la première société de Paris, pouvait-il ne pas se croire un génie? Tout ce qu'un autre obtenait d'intérêt et de louanges, c'était un vol qu'on lui faisait.

Il se retira donc la mort dans l'âme; cette palme qu'il avait cru tenir, qu'il avait tenue peut-être, un prédicateur de dix-sept ans venait de la lui arracher! Et c'est peu que d'être jaloux, si l'on n'a au moins la consolation de se dire, à tort ou à raison, que l'arrêta a été injuste, que le triomphe e son rival est dû à l'erreur ou à l'intrigue. Mais s'avouer à soi-même

— On écrit de Dublin, 1^{er} mai :
Le 79^e régiment des Ecosais en garnison en cette ville, a reçu l'ordre de s'embarquer immédiatement pour Liverpool et de se rendre de là à Manchester. On dit que cette mesure se rattache aux mouvemens des chartistes.

FRANCE. — Paris, le 5 Mai.

La réunion du vendredi chez le roi, a été nombreuse, et l'affluence des visiteurs était telle, qu'à minuit toutes les présentations officielles n'avaient pas encore eu lieu. Ce sont là des protestations contre les attaques dont la royauté a été trop souvent l'objet de la part de ses adversaires politiques et dont on voit qu'elle ne sera pas la victime.

M. Thiers n'a pas paru au château. Jamais l'étoile de cet homme d'état n'a été plus pâle. Ses amis politiques commencent à douter de son avenir; vainement il montre la même assurance dans les réunions du centre gauche. Il devient évident pourtant que M. Thiers est aujourd'hui moins indispensable qu'on ne l'avait généralement cru. Cela se dit dans les cercles politiques, cela se répétera bientôt dans les journaux.

Dans une réunion récente on a pu se convaincre par les discussions entre MM. Thiers, Vivien et Dufaure, que le premier tend forcément vers la gauche, tandis que les anciens coalisés penchent vers le centre gauche.

Que doit-il résulter de ces divisions flagrantes entre les soldats enrôlés sous le même drapeau? Que la bataille est loin d'être gagnée et que le chef est moins que jamais, sûr de la victoire.

Un fait curieux vient signaler et caractériser la situation actuelle; il se forme dans la chambre des pairs un centre gauche, qui se réunit dans les salons de M. de Schonen. Les noms de MM. le duc de Bassano et le comte de Montalembert, offrent des garanties pour les conséquences de cette quasi-résurrection de la pairie. Quant à la chambre des députés, il y a tout lieu de croire qu'elle tolérera jusqu'à la fin de la session le ministère provisoire. M. Thiers pourra être évité, du moins pour cette session.

Il n'est question d'aucune combinaison nouvelle. Le seul nom mis en avant, est celui de M. Duchâtel qui consentait dit-on à prendre un portefeuille sans exiger le concours de M. Guizot.

Il ne circule sur la réorganisation d'un cabinet, aucune rumeur qui soit digne d'être rapportée. Dans la séance de ce jour, à la chambre des députés M. Girod de l'Ain, ministre de la justice, a repoussé par une motion d'ajournement, la proposition d'adresse faite par l'honorable M. Mauguin, s'il en faut croire les paroles de M. Girod de l'Ain, une combinaison ministérielle est sur le point bien près de se former. L'ajournement est adopté, les deux centres s'étant levés pour l'ajournement à mercredi.

Les membres du parti parlementaire de la chambre des pairs se sont assemblés hier chez M. de Schonen. Après s'être constitués en réunion ils ont élu M. le duc de Bassano pour président, et M. le comte de Montalembert pour secrétaire, et se sont ajournés à dimanche prochain pour délibérer sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes.

— On lit dans le *Messageur* :

Il y a eu hier matin une réunion du centre gauche chez M. Ganneron; le nombre des membres présens était très-considérable. On a acquis la preuve qu'on n'était pas parvenu à diviser le centre gauche. Seulement on s'est abstenu de convoquer tel personnage qui se donnait, il y a quelque temps, comme entièrement dévoué à ce parti, et dont les efforts, pendant cette longue crise, ont tendu à faire avorter toutes les combinaisons ministérielles du centre gauche.

La réunion s'est occupée de la proposition d'adresse présentée par M. Mauguin. Elle a été unanimement d'avis d'adopter la proposition quant au fond. Quelques réserves ont été faites quant à la forme. La réunion a pensé qu'une commission devait être chargée de présenter un projet d'adresse.

Les anciens 221 doivent avoir eu une réunion aujourd'hui matin, pour s'entendre sur la marche à suivre dans la discussion du projet d'adresse.

Quelques initiés prétendent que le maréchal Soult a échangé des propositions avec les doctrinaires et les partisans du 15 avril, hors lesquels il ne voit point de salut, M. Duchâtel ne consentait à accepter que si M. de Broglie ou M. Guizot entraient dans le conseil; mais l'un refusant et l'autre étant refusé, les doctrinaires ont délogé M. Duchâtel de ses scrupules, et l'ont autorisé à se rendre aux offres du maréchal, à condition qu'on lui accorderait le ministère de l'intérieur. (*Constitutionnel*.)

M. le général Demarçay, membre de la chambre des députés, a été frappé, il y a deux jours, d'une attaque d'apoplexie. On espère cependant le sauver.

qu'on est bien et dûment vaincu, chercher de quoi critiquer et ne trouver qu'à admirer, voilà qui est affreux! et cette espèce de jalousie, la plus cruelle de toutes, était précisément celle de Cotin. Ce sermon qu'il venait d'entendre, il aurait donné vingt des siens pour y découvrir un défaut de quelque importance; mais il avait beau se creuser l'esprit, il retombait tous jours sur les morceaux les plus saillans, les plus purs, les plus irréprochables : on eût dit qu'un démon venait de chanter à son oreille.

Et pourtant il ne céda pas : le mauvais goût et la mauvaise foi l'emportèrent. Ce qu'on désire avec passion, l'on finit toujours par le croire; Cotin voulait trouver ce discours mauvais; il y arriva. Par quel chemin, je l'ignore; mais la nuit n'était pas écoulée, que ce discours, amplification d'écolier, en avait eu, à la vérité, les principaux mérites, mais, en même temps, tous les défauts; secondement, qu'on avait eu égard à la jeunesse de l'orateur, et qu'on n'avait voulu, au fond, que l'encourager. Là-dessus, il se frotta les mains, et, ravi d'une si judicieuse conviction, il ne songea plus au quatre ou cinq heures de tourment et d'insomnie qu'elle venait de lui coûter.

Le plus difficile était fait. Une fois persuadé lui-même de la nullité de ce misérable discours, il connaissait trop bien son influence pour craindre que l'hôtel de Rambouillet s'avisât de penser autrement. Il se garda bien, toutefois, à la soirée suivante, d'attaquer en face une impression encore si vive. Il écoutait sans rien dire; il n'approuvait qu'en souriant d'une manière imperceptible, ne désapprouvait que par une froide immobilité; le tout, bien entendu, de manière à laisser voir qu'il n'en pensait pas moins. Le surlendemain, même réserve; mais on put remarquer que deux ou trois de ses meilleurs amis avaient singulièrement changé de ton. L'un faisait observer, comme en thèse générale, qu'un discours véritablement bon ne doit pas seulement plaire et attacher en gros; l'autre s'emparait de la remarque, et ajoutait qu'avant de tant louer le sermon de ce jeune Bossuet, il eût été sage de s'en rendre compte et d'en faire l'analyse. Alors, pas un membre de la coterie qui n'eût son mot à dire. « De toutes ces idées sur la fragilité de l'homme, dit celui-ci, je n'en ai pas vu quatre qui ne soient tout au long dans Sénèque. — Sans doute, ajoutait celui-là, et je me rappelle fort bien une longue tirade qui semblait traduite de Cicéron. — Et qui sait, reprit un troisième, qui sait si nous n'avons pas tous été ses dupes? — Voyez comme

— On lit dans le *Sémaphore* (Marseille) :
Notre compatriote le général Allard s'est chargé de démentir lui-même sa mort, annoncée d'une manière si positive par la *Gazette de Delhi*, son frère, résidant à Saint-Tropez (Var), vient de recevoir une lettre du général portant la date du 27 février dernier.

L'attitude hostile d'Abd-el-Kader était signalée depuis quelque temps par les correspondances d'Afrique. Il paraît certain que dans la journée le gouvernement a reçu la nouvelle d'une rupture ouverte avec l'émir. On ajoute même que le départ de M. le duc d'Orléans pour Alger est décidé. (*Const.*)

— On lit dans le *Moniteur* :
Un journal annonçait ce matin que le gouvernement avait reçu la nouvelle de la reprise des hostilités en Afrique. Les rapports les plus récents, parvenus au ministère de la guerre, ne font aucune mention de cet événement.

Les membres du comité de censure du journal la *Presse*, ont assigné M. Emile de Girardin devant le tribunal de première instance de la Seine, présidé par M. de Belleyne. Ils ont fait plaider aujourd'hui, par l'organe de M. Montavret, leur avocat, que la décision rendue par la chambre des députés du 13 avril dernier, sur la nationalité de M. de Girardin, leur inspirait des doutes sur la question de savoir s'il était Français, et, par conséquent, capable de remplir les fonctions de gérant d'un journal. En cas de fausse déclaration à cet égard, la loi de 1818 prononce une amende qui peut s'élever de 10,000 à 50,000 frs.

M. Léon Duval a répondu pour M. Emile de Girardin, en produisant un jugement rendu il y a trois ans par le tribunal en la chambre du conseil, sur une enquête à laquelle a procédé un de ses membres. Il est résulté de l'enquête que M. Emile de Girardin a toujours été considéré comme étant né en France vers la fin de l'année 1802 d'une mère française. L'un des témoins a même ajouté qu'il croyait qu'il était né à Paris, rue de Chabanais. Un jugement a ensuite été rendu contradictoirement avec le procureur du roi, et il a été ordonné qu'il serait transcrit sur les registres de l'état-civil.

Le tribunal, conformément aux conclusions de M. Lacoux, avocat du roi, a rendu, après une courte délibération, le jugement suivant :

« Attendu que M. Emile de Girardin prouve sa qualité de Français et par conséquent son aptitude à gérer le journal la *Presse*, déclare les demandeurs non recevables et mal fondés dans leur demande et les condamne aux dépens. »

Ce jugement est en contradiction avec la décision par laquelle la chambre a annulé l'élection de M. de Girardin.

La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui à une heure. Après que M. le président eut donné lecture de la réponse faite par le roi au discours qui lui a été adressé par le président de la chambre à l'occasion du 1^{er} mai. M. Mauguin a donné lecture de la proposition suivante :

« Je propose à la chambre de soumettre au roi une humble adresse pour supplier S. M. de mettre un terme aux anxiétés du pays et de constituer, en usant de sa prérogative, un ministère qui ne soit point provisoire. »

« Je témoigne aussi le désir que dans cette adresse la chambre exprime le vœu de voir la couronne choisir ses ministres parmi des hommes qui, dévoués à la conservation de l'ordre, soient dévoués, en même temps et pour le mieux consolider, aux principes d'un progrès constant, mais sage et raisonné; »

« Qui au-dehors sachent maintenir la paix sans faiblesse, et au-dedans s'occupent sérieusement de la diminution des charges publiques; »

« Qui accordent à l'industrie une protection active et sincère, s'appliquent sans cesse à pourvoir à tous les besoins du pays, et, soigneux de la morale publique, ennemis de la corruption et des abus, s'attachent à conquérir la majorité dans la chambre et les collèges, non par l'intrigue de la dissimulation, mais par l'habileté, la franchise et la loyauté de leurs actes. »

Le règlement, dit l'orateur, en permettant qu'une proposition soit développée le jour même où elle a été lue, je demanderai à la chambre de vouloir bien entendre demain les développemens que j'ai l'intention de lui présenter. (Oui, oui! Non, non! à lundi.)

La chambre décide que les développemens seront entendus demain.

M. le président consulte la chambre pour savoir si les bureaux s'occuperont demain du projet de budget de 1840.

L'épreuve est déclarée douteuse par le bureau. La gauche et le centre gauche votent pour la négative. A une seconde épreuve la chambre se prononce pour l'affirmative. (Vive agitation.)

il a fourni sa carrière : pas un mot de travers; pas une phrase languissante... il récitait, messieurs, il récitait... Trouvez moi donc un prédicateur qui n'ait pas dans sa tête quelque sermon sur la mort ! Il récitait, vous dis-je... » Et l'idée parut excellente. D'ailleurs, il faut le dire, d'après les théories oratoires de l'époque, ce discours péchait à plus d'un égard : point de divisions tranchées; point de subtilités, point de syllogismes, point de figures profanes, pas un seul vers d'Horace ni de Virgile... C'est décidément d'une pauvreté à faire pitié.

Il est vrai que l'orateur a captivé les esprits, remué les coeurs, renversé tous les obstacles : n'importe, au lieu de conclure que sa méthode est bonne puisqu'elle a atteint si bien son but, on décide qu'elle ne vaut rien puisqu'elle ne l'a pas atteint dans les formes. Et ce fut bientôt l'opinion de toute la compagnie. Trois personnes, trois seulement se prononcèrent dans un autre sens; trois personnes, il est vrai qui en valaient bien trois autres, puisque c'étaient Messieurs de Montausier, et de Turenne, ainsi que le prince de Condé, auxquels se joignaient M. de Feuquières, le protecteur de Bossuet, et un certain poète, nommé Cornelle, assez mal vu à l'hôtel de Rambouillet. Mais, quant à ce dernier, c'était chose reçue qu'on ne l'écoutait pas; quant aux autres, après leur avoir accordé machinalement et par respect quelques minutes d'attention, l'on courrait reprendre sa place et ouvrir ses oreilles dans les groupes où se trouvait Cotin.

Condé n'était pas endurant; il eut bientôt perdu patience et, avec toute l'impétuosité du vainqueur de Rocroy, il s'élança vers Cotin, perle double rang de sots qui l'entoure, lui saisit le bras; « Monsieur l'abbé je serais bien aise d'entendre aussi un sermon de vous... — Mais, monseigneur dimanche... au Louvre... » dit Cotin qui avait pourtant compris de reste ce que voulait dire le prince. « Non pas, non pas, reprit celui-ci; j'entends un sermon... vous comprenez... comme l'autre; sur un billet tiré au sort. Dans la chapelle du roi, je vous ai entendu très souvent, monsieur l'abbé. Et il était clair que ce très souvent signifiait trop souvent. Cotin s'inclina: Demain si monseigneur l'ordonne... — Eh! messieurs! se mit à crier le prince du ton d'un héros d'armes, voici monsieur l'abbé Cotin qui veut nous gratifier demain d'un sermon improvisé! » L'abbé Cotin s'excusa de son mieux.

Ce n'est pas qu'il fut tout à fait novice dans l'art difficile de l'improvisa-

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 mai.

A deux heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

M. Poule, dont l'élection avait été ajournée est admis. MM. les ministres de l'intérieur, de la marine, des finances, et le garde-des-sceaux sont au banc des ministres. On remarque une assez grande affluence dans les tribunes publiques et privilégiées.

A 2 heures 1/2 M. Mauguin monte à la tribune. L'ordre du jour appelle les développemens de la proposition d'adresse faite par M. Mauguin.

Pendant un quart d'heure, les conversations très animées qui sont engagées sur tous les points de la salle empêchent M. Mauguin de prendre la parole; enfin le silence se rétablit.

M. Mauguin. Les formes constitutionnelles admettant l'intervention des représentans du pays dans les affaires de l'état, il leur appartient d'apporter leurs sollicitudes à des intérêts qui souffrent en certaines circonstances. L'orateur mentionne les diverses phases ministérielles qui se sont succédées depuis 9 ans et les 18 combinaisons ministérielles qui ont été réalisées.

Il faut remarquer qu'au milieu de toutes les combinaisons qui ont échoué, la volonté parlementaire n'a point pénétré dans les conseils, si j'étudie ce fait, je dois être convaincu qu'il y a ici une tendance qui n'est point ailleurs. (Mouvement en sens divers.) Ici l'orateur reproduit les arguments qu'il a déjà présentés sur la nécessité de mettre un terme à la crise ministérielle qui compromet tous les intérêts, resterez-vous impassibles, s'écrie l'orateur, devant les souffrances du pays? N'êtes-vous pas ses représentans? pensez-vous qu'il n'accuse pas quelqu'un? Il y a un parti à prendre, c'est l'adresse que je vous ai proposée; on dit qu'il n'y a pas de majorité, eh bien l'adresse sera un moyen de faire la majorité, qu'il n'y ait désormais de conférence qu'entre le chef qui doit organiser le cabinet et les membres de cette chambre qui doivent faire partie de ce cabinet et alors la couronne ne sera ni soupçonnée, ni accusée. J'espère, dit M. Mauguin en quittant la tribune, j'espère, messieurs, que vous saurez remplir avec énergie ce devoir qui vous est imposé par les circonstances.

M. Girod de l'Ain. Messieurs, nous désirons autant que personne la formation d'un cabinet, mais la nécessité de l'adresse qui vous est proposée ne nous est pas démontrée, cette adresse aurait, nous le craignons, le fâcheux inconvénient de gêner, sinon d'entraver les prérogatives de la couronne et de fournir aux partis hostiles à la royauté un texte de déclamations anarchiques. La chambre donc, agirait sagement en ajournant le projet d'adresse, une combinaison ministérielle, nous avons lieu de l'espérer, est d'ailleurs bien près de s'accomplir. (Nombreuses marques d'assentiment.)

M. de Sade appuie l'ajournement.

M. Mauguin insiste pour que sa proposition soit prise en considération; la chambre abdiquerait si elle agissait autrement. Sa résolution ne saurait qu'être restée obstacle à la combinaison annoncée par M. le garde-des-sceaux.

M. Girod de l'Ain, dit qu'il n'a rien annoncé de positif, qu'il a seulement parlé de l'espérance fondée qu'il avait de la cessation de la crise.

M. Dubois (de la Loire Inférieure) soutient que l'ajournement est convenable et qu'il serait téméraire de prolonger la discussion (un grand nombre de voix, l'ajournement, l'ajournement.)

M. le président met aux voix l'ajournement : les deux centres se lèvent pour. L'ajournement est adopté.

M. le président : On a demandé l'ajournement à lundi et à mercredi. La chambre veut-elle s'ajourner à mercredi? (Oui! oui! non! non! confusion.) Plusieurs députés demandent l'ajournement à samedi prochain.

M. le président. Je dois mettre aux voix l'ajournement le plus reculé, que ceux qui pensent que la chambre doit s'ajourner à samedi veuillent bien se lever : le centre droit et une partie du centre gauche se lèvent pour, la gauche et l'extrême gauche votent contre. L'ajournement à samedi est rejeté (sensation). Nous avons remarqué que M. Thiers s'est levé pour l'ajournement.

L'ajournement de la discussion à mercredi est mis aux voix et adopté. La séance est levée.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 26 avril.

On paraît croire généralement que si le comte de Luchana obtient un succès contre les carlistes, il composera un cabinet auquel il dictera lui-même ses arrêts dans le cas où il n'en ferait pas partie personnellement. Il est impossible que le comte de Luchana ne frappe pas un coup décisif avec les forces imposantes

tion. Il avait de l'esprit, beaucoup d'esprit même; et si l'esprit n'est pas le génie, c'est du moins ce qui peut le mieux en tenir place. Cotin l'avait éprouvé maintes fois, et certes, s'il lui manquait quelque chose, ce n'était pas la suffisance. Pourtant il n'était pas tranquille, je ne sais quel pressentiment lui disait que la comparaison ne serait pas à son avantage. Son jeune rival avait bondi d'orgueil et de joie à l'idée d'une si glorieuse épreuve; lui, au contraire, il pouvait à peine se soutenir. Mais Bossuet, en attendant la terrible soirée, avait vu croître d'heure en heure ces délirantes inquiétudes, tandis que l'autre entouré d'admirateurs et complimenté d'avance, ne tarda pas à se calmer; et quand arriva le moment il était tranquille, le front haut, le visage radieux; c'était le comte de Luchana; à cela près qu'il affirmait ne s'être réveillé qu'à neuf heures, tant j'étais lointainement à l'indire, d'avoir le moindre souci. « Sur quoi le vicomte de Turenne fit observer, avec un sourire assez incrédule, qu'il eût été encore plus beau de dormir jusqu'au soir et de ne s'éveiller comme Alexandre, qu'au moment de la bataille. »

Le tirage au sort eût lieu comme la première fois; seulement, ce fut une dame, la jeune et belle comtesse de Lafayette, qui présenta le billet à l'orateur. Cotin n'était déjà plus si tranquille, il se crut pourtant obligé de faire un compliment à la comtesse, et, avec le plus grand sang-froid. « Madame, lui dit-il, quand une dame de votre mérite daignait présenter une épée à son chevalier, il se croyait invincible; mais je n'ose croire qu'il en soit de même du glaive de la parole de Dieu, quelque belle que soit la main qui vient de m'en armer... — Mauvais début, monsieur l'abbé! dit une voix sèvere; ne mêlons pas Dieu et le diable. » Cotin tressaillit et se tut; cette voix était celle de M. de Montausier, et le pauvre abbé ne se souciait pas d'en tirer une explication avec un homme dont le grave bon sens l'avait plus d'une fois égaré. D'ailleurs, de seconde en seconde, il sentait fuir son assurance. Un quart-d'heure lui était offert pour recueillir ses idées; et il en avait grand besoin; mais, accepter cette faveur, c'était se placer dès l'abord au-dessous de celui qui l'avait dédaignée. Que faire donc? Les yeux fixés sur son billet, il s'approche lentement de la porte, puis s'arrête, puis revient; il rougit, il pâlit tour à tour. Enfin la prudence triomphe, il va sortir... Mais ses yeux rencontrent ceux du prince de Condé; on le voit jour de son embarras, et ce défilé muet lui fait enjamber d'un pas les deux marches de sa petite chaire.

sous ses ordres. Il est à la tête de 50 bataillons et 40 pièces d'artillerie.

Le général Léon conduit 15 bataillons et mille chevaux. Il se trouve à Bilbao, Portugalette et Santana 12 bataillons. Quant à l'Aragon, la situation de nos troupes y est plus critique que jamais et Cabrera, maître absolu d'une partie des rives de l'Ebre, tranche du vice-roi; il a un brillant état-major. Une garde particulière l'entoure, et le comte de Morella ne sort jamais sans escorte.

On apprend par la voie de Vergara, à la date du 27, que Maroto, se trouvant à portée de l'ennemi, a fait ouvrir le feu par les guérillas, dès le 25, comptant amener les troupes chrétiennes à une action générale. On ignorait si le comte de Luchana accepterait le défi.

Les journaux de Barcelone vont jusqu'au 26 avril. Ils sont remplis de détails sur l'entrée du baron de Meer à Solsona et sur la victoire remportée contre les bandes carlistes de cette province. Borges, commandant dans les rangs carlistes, a été tué dans ce combat.

HOLLANDE.

Les journaux d'Amsterdam annoncent que M. l'ingénieur W.-C. Brade a eu l'honneur de présenter à S. M. le plan et les études d'un pont suspendu, à construire sur l'Y. Ce pont aurait deux parapets suspendus à cinq grandes arches, dont celle du milieu donnerait passage aux plus grands navires de mer. Il y aurait une sixième arche du côté de la ville, pour le passage des bateaux de cabotage. Chacun des deux parapets suspendus aurait la longueur de 200 aunes, avec deux autres parapets chacun de la moitié de la longueur des deux principaux. Les deux chaînes de support seraient attachées à quatre arches triomphales, et un pont tournant servant pour le passage des bâtiments de mer, lierait ce colossal ouvrage.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 5 mai.

L'acte d'accusation à charge de MM. Barthels et Kats a été remanié à quatre ou cinq reprises. Il leur a été signifié hier matin. Le *Belge* considère l'incident suivant comme devant donner une nouvelle couleur au procès de M. Bartels. Le parquet de Paris lié par l'arrêt de non-lieu, rendu en faveur de M. De Potter, avait refusé à tout prix, non-seulement de délivrer à l'autorité belge les originaux des lettres saisies, mais même d'en fournir les copies, de sorte que le parquet de Bruxelles en était toujours réduit à la transcription subreptice et falsifiée de la police française. De nouvelles copies ont été soumises à M. Bartels, mais elles différaient des premiers extraits et offraient des omissions graves. De plus toutes les lettres n'avaient pas été copiées. Que faire dans une semblable conjoncture? M. Bartels lui-même parlant sans métaphore, remit à M. d'Anethan une invitation à M. De Potter de se désister de toute opposition à la remise des originaux; mais, le lendemain, les originaux ayant été restitués à M. De Potter par le parquet de Paris furent envoyés par lui à M. Bartels qui, pouvant les anéantir n'eût rien de plus pressé que de les envoyer au contraire à M. d'Anethan.

On vient de distribuer le rapport de M. de Jaegher, au nom de la commission spéciale, chargée de l'examen du projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire de 500,000 francs au budget du département des affaires étrangères, exercice 1859. Ce rapport conclut à l'adoption du projet. Il est question d'établir cinq commissions: une de liquidation et des archives; une de démarcation de limites qui se réunira à Maestricht; une pour l'écoulement des eaux des Flandres; une pour l'Escaut et les eaux intermédiaires; enfin une commission militaire; il leur serait adjoint quelques employés. On parle aussi d'un ministre plénipotentiaire belge à Francfort; de chargés d'affaires à Hambourg, Munich et Berlin.

Bruxelles, le 4 mai. — Société des Fonds Publics. — (2 heures.) — Le beau temps avait de beaucoup diminué le nombre des Sociétaires, chacun ayant voulu profiter du premier jour magnifique offert par le mois de mai. Les apparences annonçaient le terme prochain de la crise ministérielle en France, les cours se sont soutenus avec peu d'affaires. On cote, Fonds de l'Etat: 5 p. o. 101 5/4, 4 p. o. 92 A, 3 p. o. 72 5/8 P. Société de Mutualité 1065 (106 1/2) P., Banque de Belgique 810 (81) P., Actions Réunies 615 (61 1/2) A. L'actif espagnol était en hausse, on l'a coté 19 cours. La Chambre des Représentants est convoquée pour demain, afin de discuter les projets de loi sur lesquels les rapports viennent d'être distribués.

LIÈGE, LE 6 MAI.

DU PONT EN FER. (2^{me} ARTICLE.)

Non-seulement le pont en fer, tel que nous l'entendons, offre par la solidité de ses matériaux et la disposition de ses différentes parties, toutes les garanties de sécurité désirables, mais il

L'oracle allait parler. Conversations, mouvements, tout cesse. En un clin d'œil, l'assemblée est prête à écouter, à applaudir plutôt, car ces deux mots étaient synonymes dès qu'il s'agissait de Cotin, et peu s'en fallut que les applaudissements ne commencent, lorsque, de sa voix douce et saine, il lut les paroles de son texte: Je suis votre père, a dit l'Eternel. « Un joli sujet! un charmant sujet! » dirent tout bas les dames. C'était aussi un joli homme, un charmant homme que l'abbé Cotin! Il avait près de quarante ans, mais vous lui en auriez donné trente. Il fallait le voir avec ses cheveux longs et bouclés, cette petite moustache qui enroulait les plus élégants seigneurs de la cour, ces yeux bleus qui lui avaient valu un compliment de la reine-mère, son canonicat de Bayeux, mille écus de pension sur la cassette du cardinal, et tant d'autres faveurs que l'histoire n'a pas enregistrées. En outre, si son élocution manquait de nerf et de noblesse, elle était on ne peut pas plus gracieuse. J'ai vu un méchant sonnet à sa louange où l'auteur ne se fait pas scrupule de dire de lui, comme Homère du vieux Nestor:

Et votre voix, plus douce que le miel,
Coule en flots purs, etc.

Mais encore fallait-il qu'il eût quelque chose à dire, et ce n'était guère le cas. Il avait à traiter un de ces sujets qui paraissent féconds et qui le sont en effet, mais qui ne rendent, comme disent les prédicateurs, qu'à force de travail, ou du moins, à force de génie, on s'imagine, en débutant, qu'on n'en finira jamais; on parle cinq minutes, et il se trouve qu'on a tout dit... C'est ce qui arriva.

Son exorde n'était pas mauvais. Il fit assez bien entendre ce qu'il y avait de consolant et de noble dans cette pensée de la paternité universelle de Dieu, annoncée par la nature, confirmée par la religion. Les idées, les mots semblaient lui venir en abondance; l'*Ave Maria* fut récitée avec enthousiasme. « Eh bien, monsieur, dit une dame à un de ses voisins qui avait paru douter du succès, que dites-vous de cela? — Ce que j'en dis, madame? Que l'on ne saurait mettre plus de grâce à manger son blé en herbe? — Que voulez-vous dire? — Vous me comprenez tout-à-fait. »

En effet, l'orateur avait tout dit, tout *décoré* dans son exorde. Soit qu'il n'eût pas pensé au reste, soit, plutôt, qu'il n'eût pas su faire autre-

présente encore d'autres avantages dont il importe de tenir compte.

Et d'abord il est moins coûteux qu'un pont en pierre. On porte la dépense totale pour l'établissement d'un pont suspendu aux deux tiers de la dépense exigée pour la construction d'un pont en pierre. Le devis estimatif qu'on est occupé à dresser prouvera la justesse de ce calcul.

Ajoutez-y que par l'adoption d'un pont suspendu, on se réserve de démolir le pont actuel, avec toute l'économie possible. Les meilleures pierres pourront en être employées immédiatement à la construction des piles et des culées. Quoique leur nombre n'excède pas celui qui sera nécessaire pour l'exécution de ses travaux, il suffira néanmoins, tandis qu'il eût été insuffisant pour la reconstruction du pont en pierres sur un plan analogue.

L'établissement d'un pont suspendu ne demande que la moitié du tems nécessaire pour la construction d'un pont en pierres. Il absorbera donc encore sous ce rapport là, moins d'argent et moins d'intérêts, et produira plus vite.

Il permettra aussi de continuer, jusqu'à son achèvement complet, la perception du péage établi pour le passage des piétons sur le pont actuel, qui pourra être conservé, malgré l'enlèvement des bonnes pierres.

Nous avons dit aussi qu'un pont en fer sera construit plus promptement qu'un pont en pierre. La fabrication des fers destinés à sa construction peut s'effectuer, dans les usines, avec plus de célérité qu'on ne peut en apporter dans l'extraction et la taille des pierres: On trouvera, de plus, la matière première sur les lieux même. Liège peut facilement, et en fort peu de tems, fournir tout ce qui est nécessaire, sous ce rapport. Les travaux de maçonnerie se borneront à la construction de deux piles et des massifs de retenue aux deux bords opposés de la rivière. Le cintrage aussi devient inutile, et sur cet objet seul, on économisera un tems précieux, indépendamment de la somme considérable qu'il aurait fallu dépenser pour l'achat des bois.

Nous avons également avancé qu'un pont en fer contribuera plus à l'embellissement de la ville qu'un pont en pierre. Notre intention n'est pas d'établir un parallèle entre la beauté architectonique des deux espèces de constructions. Nous reconnaissons volontiers qu'un pont en pierre, bien construit, est un fort beau monument, mais un pont en chaînes, bien disposé, traversant hardiment un fleuve, et comme suspendu dans les airs, possède à son tour un caractère de magnificence qui peut rivaliser avec tout ce que le génie de l'industrie moderne a créé de plus imposant.

Le pont de Fribourg, le plus remarquable qui existe, est là pour justifier notre assertion. Ce pont, qui unit deux montagnes, n'a pas moins de 905 pieds de longueur, sur 25 de largeur, et 75 de hauteur. Il a sous lui une rivière, des maisons, des terres cultivées... tout un monde. Une double chaîne en fil de fer qui vient de chaque côté s'ancrer profondément dans le roc, et qui repose sur deux élégans portiques, supporte le tablier au moyen d'autres chaînes si minces qu'on ne leur donnerait pas huit jours de durée. Après le gigantesque et le gigantesque de l'entreprise, ce qui frappe le plus, c'est l'élégance et la légèreté du travail. Cette apparence de facilité rend confiant, et l'on traverse ce long plancher flottant, comme si c'était une grande route pavée.

Mais lorsqu'on est descendu sous le pont, et qu'on le voit si mince et si long, suspendu par deux fils au-dessus d'un abîme immense, lorsqu'on se dit que cette toile d'araignée porte des hommes, des chevaux, des voitures, l'imagination s'épouvante et on tremblerait d'y repasser.

Il n'existe cependant aucun danger. Les onze mille fils de fer qui forment les chaînes supporteraient trois fois le poids dont il peut être chargé en le supposant couvert, d'un bout à l'autre, d'hommes étroitement entassés. D'ailleurs les épreuves de force vive auxquelles on l'a soumis, avant de le livrer à la circulation, ne peuvent laisser place à la moindre crainte. Quinze pièces de canon, attelées de 50 chevaux, et 500 canonniers, ont manœuvré sur ce pont, et, le lendemain, deux mille personnes l'ont traversé au pas, ce qui est l'effort le plus puissant dont il puisse être battu. Le seul mouvement qu'il a fait, en subissant cette dernière épreuve, fut un léger mouvement d'oscillation de droite à gauche. Ce pont, chef-d'œuvre d'audace et d'exécution, a été construit par un ingénieur français, M. Chaley de Lion. C'est le plus grand qui soit au monde dont il est certainement une des merveilles.

Quelle que soit la beauté relative du pont actuel de la Boverie, elle est détruite en grande partie, par la position oblique qu'il occupe, en-dehors de la rue dont il devait être la continuation directe. Les ponts n'appartiennent pas aux rivières qu'ils embarrassent, mais bien aux routes dont ils établissent la continuité au-dessus des fleuves.

ment, il ne tarla pas à s'apercevoir qu'il avait fini avant de commencer tout de bon, qu'il répétait son exorde, qu'il tournait dans un cercle; bref, qu'il allait rester court. Rester court! Demandez à l'avocat, au prédicateur, à quiconque parla jamais en public, demandez s'il est un supplice comparable à celui de ne plus savoir ce qu'on va dire et de pressurer son cerveau sans pouvoir plus rien en tirer! Non; le soldat qui vient de brûler sa dernière cartouche et se voit encore vingt ennemis sur les bras n'est pas plus mal à son aise que l'orateur qui vient de lâcher sa dernière idée; il la ménage; il la caresse, il la charge de synonymes..... et pourtant elle va finir! Il le sait; il le sent..... c'est l'archidiacre Frolo pendu par sa soutane déchirée à la gouttière qui pèse sous son poids et va l'abandonner sur un abîme.

Le silence redoublait; tous les yeux se fixaient sur Cotin avec une anxiété pleine d'intérêt, mais qui n'en était pas pour cela moins embarrassante. Tantôt vous l'entendez à peine; tantôt, comme ceux qui ont peur et chantent pour s'étourdir, il prenait le galop avec une voix tonnante... Bossuet! Bossuet! tu étais déjà assez vengé.

Dieu sait comment aurait fini la chose, si une dame qui avait pour lui beaucoup d'amitié ne lui eût rendu l'éminent service de prendre une attaque de nerfs. En moins de rien, tout fut bouleversé, et l'orateur, sautant à bas de sa chaire qu'il fallut renverser; courut se joindre à ceux qui soignaient Mme. de*** et l'emportaient hors du salon. Il joua si bien son dévouement, et tant de personnes, d'ailleurs, étaient intéressées dans sa cause, qu'on ne voulut pas avoir l'air de remarquer ce qu'il y avait d'heureux pour lui dans cet accident: « Quel dommage, disaient au contraire ses principaux amis et amis, quel dommage que cette interruption! — Il restait court, dit tout bas le prince de Condé. — Je l'ai bien vu, dit Turanne. — Voyons un peu comment il renouera son fil. — Il faut lui donner un quart-d'heure. — Non pas; qu'il paie jusqu'au bout l'intérêt de sa mauvaise langue. — Allons, il faut être plus charitable que lui. » Et, comme l'orateur rentrait, on s'écria de toute parts qu'il était juste de lui laisser reprendre haleine. Cotin ne se fit pas prier; Mme. de Rambouillet lui ouvrit son cabinet, et les quinze minutes accordées en durèrent plus de quarante. L'entr'acte parut bien un peu long, mais on se garda de le dire, et Cotin retrouva son auditoire aussi attentif, aussi bienveillant que jamais.

Le pont suspendu que nous proposons sera un monument en vue sur toute l'étendue de la rue de l'université. Peut-être couvrirait-il la vue à son extrémité orientale, mais une vue aussi vague que celle qui existe aujourd'hui, est loin d'offrir quelque beauté. Il faut nécessairement à la vue un centre de perspective. D'ailleurs, la rue de l'université, trop étroite pour sa longueur actuelle, peut fort bien se diviser en deux belles rues, l'une en-deçà et l'autre en-delà de la rivière.

Le pont, dira-t-on, sera le point le plus élevé de la rue; mais c'est justement ce qui en constituera la beauté. Les deux piles en arc de triomphe, ou en grand obélisque, seront parfaitement et noblement placées pour produire tout leur effet.

Maintenant pour ce qui concerne la navigation, les avantages d'un pont suspendu sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les faire ressortir. Le dessous du pont, se trouvant beaucoup plus élevé que celui du pont actuel, permettra le passage à toute espèce de bateaux. En même tems disparaîtront les dangers que présentent actuellement les piles des arches, contre lesquelles viennent si souvent se briser les embarcations les plus solides et les mieux dirigées.

La ville fera aussi des économies considérables dans l'exécution du projet du quai en amont du pont. Le pont suspendu n'étant plus un obstacle pour la navigation, la construction du quai ne sera plus subordonnée aux exigences de celle-ci, sous le rapport de la sûreté du passage sous le pont.

Nous avons dit que le passage des piétons sur le pont actuel pouvait être conservé. On le comprendra facilement, quand on songe que les pierres des têtes du pont, les bahus, les cordons, les tablettes en forment les meilleurs matériaux, et qu'en les enlevant, le milieu du pont reste parfaitement intact.

Nous aurions pu développer plus longuement les considérations que nous venons d'émettre en faveur de la construction d'un pont suspendu; mais telles que nous les avons présentées, elles suffiront largement pour en faire apprécier tous les avantages. Il ne nous reste plus qu'à former des vœux pour la prompte exécution du projet qui vient d'être adopté par la commission et qui recevra sans doute l'approbation du gouvernement.

M. Constant vient de donner sa démission d'échevin; il était chargé de la comptabilité; c'est M. Hanquet qui le remplacera dans ses fonctions, MM. Chefneux et Bellefroid ayant refusé de s'en charger.

L'Indépendant, l'Emancipation et l'Observateur ont adressé à la chambre des représentants une pétition demandant que l'on discute immédiatement le projet sur le port des journaux par la poste. Ils réclament avec raison l'abolition d'une disposition de la loi postale, qui pour une augmentation de format de 2/50, autorisée par la loi du timbre, leur ferait payer un port de 4 centimes à un lieu de 2.

Nous nous rallions complètement à la pétition de nos confrères, et nous avons la conviction que la chambre tiendra la promesse qu'elle a faite de réduire les frais de port sur les journaux.

On lit dans le Commerce belge :

« Nous apprenons qu'aussitôt après l'échange des ratifications du traité de paix, les entraves qui s'opposent aux relations avec la Hollande seront entièrement supprimées par notre gouvernement. Les Hollandais qui se présenteront à la frontière pour voyager dans le royaume, obtiendront un passeport belge en échange de leurs passeports reconnus réguliers, sans autorisation préalable: ceux qui ne voudront que traverser la Belgique pour se rendre en France ou ailleurs, obtiendront, sur simple présentation, le visa de leur passeport hollandais. »

En ce qui concerne la surveillance de l'autorité militaire sur les voyageurs, elle disparaîtra également; ainsi, les Belges qui voudront se rendre en Hollande, seront dispensés du visa aujourd'hui obligatoire. »

D'après la relation qui a été donnée par les journaux de la revue qui a été passée d'une partie de l'armée hollandaise, à l'occasion de la visite que le grand-duc héritier de Russie a faite au camp d'Eyndhoven, nous remarquons que la Hollande est encore moins riche en officiers-généraux indigènes que la Belgique, ainsi nous voyons que le commandant en chef des troupes réunies était le duc de Saxe-Weimar (Allemand), le général Van Geen (Belge), commandait l'une des deux divisions, les deux brigades de cavalerie étaient sous les ordres des généraux De Posson et Demonceau, tous deux Belges, les deux régiments de grenadiers commandés par deux Belges, les colonels Serraris et Matton, et enfin l'artillerie avait un colonel belge et sur six régiments de cavalerie présents au camp, cinq colonels ou lieutenants-colonels sont Belges: à cette énumération, il convient d'ajouter que sur quatre aides-de-camp du prince d'Orange trois sont Belges.

Cette fois, il avait un plan; un plan selon toutes les règles de Quintilien et d'Aristote, ce qui ne veut pas toujours dire selon les règles de l'éloquence... Trois points partageaient son discours; chaque point avait trois subdivisions; chaque subdivision deux idées parallèles: le tout clairement indiqué et numéroté sur un petit billet qu'il apporta dans sa manche et plaça adroitement devant lui. Mais, au premier geste, ce malheureux billet s'envola, et descendit en tournant aux pieds d'une dame qui, soit bonté, soit malice, s'empressa de le ramasser et de le lui rendre. Cotin étouffait de dépit; il l'aurait déchiré en mille pièces, il l'aurait pétri entre ses dents, ce misérable billet dont il n'osait plus se servir et qui venait de lui attirer un pareil affront; mais hélas! il ne put que le froisser entre ses doigts avec une nonchalance affectée. Retrouva-t-il son plan? la chronique ne le dit pas: tout ce que nous savons, c'est qu'il arriva sans nouvel encombre au terme de sa course, laquelle, il est vrai, ne fut pas longue, car, en moins de vingt minutes, il eût prononcé son dernier *amen*. Aussi ses meilleurs amis avaient-ils l'air embarrassé. On lui serrait la main, mais sans rien dire, et ce compliment muet ressemblait assez à un compliment de condoléance. Aucune conversation ne pouvait s'établir: quelques-uns craignaient d'éclater de rire; d'autres, et c'était le plus grand nombre, avaient plutôt envie de pleurer; partout le même malaise, le même désir de voir la fin d'une si lamentable soirée. Le prince fut un des premiers à s'éclipser: généreux et bon, comme toujours, il lui répugnait de pousser plus loin l'humiliation de Cotin. Bientôt la désertion fut générale: avant huit heures, il ne restait pas douze personnes dans le salon.

Et Cotin? direz-vous, Cotin passa probablement une fort mauvaise nuit; mais vous connaissez mal l'esprit du temps, si vous allez vous imaginer que cet échec nuisit beaucoup à sa renommée. Deux jours avaient suffi pour effacer à l'hôtel de Rambouillet les plus profondes impressions de l'éloquence; deux jours suffirent pour relever Cotin. L'un resta dans son collège; l'autre ressaisit sans opposition le sceptre du goût et de la mode. Mais, quelques années plus tard, Cotin était toujours l'abbé Cotin, avec quelques succès de moins et quelques ridicules de plus; tandis que Bossuet, s'appelait déjà monseigneur l'évêque de Condom, en attendant qu'il fut l'évêque ou comme on dit l'*Aigle de Meaux*.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que le conseil communal, dans sa séance du 16 avril dernier, a décidé :

- 1° Que la rue ouverte sur la propriété du sieur Mouton portera le nom d'Arcis, fondateur de l'hospice liegeois à Rome;
2° Que la rue de 12 mètres percée sur le terrain des ci-devant Augustins aura le nom de rue du Jardin Botanique.
3° Que celle de 10 mètres qui aboutit au quai près de l'église des Augustins portera le nom de rue des Augustins.
Liège, le 1er. mai 1859. Le président, J.-J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 MAI 1859.

Naissances : 5 garçons, 8 filles.
Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, savoir :
Louis Gruyer, âgé de 73 ans, charpentier, rue Grande-Bèche, époux de A. M. bbe. Jansenne.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. JEUNEHOMME FRÈRES, imprimeurs à Liège, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de transférer leur domicile QUAI DE LA SAUVENIERE (place du Spectacle), n. 10.
Les mêmes impriment toute espèce d'ouvrages tels que lettres, tableaux, lettres et billets mortuaires, circulaires, factures, ouvrages de ville, registres, réglures, etc., etc.
Le matériel de leur imprimerie étant renouvelé et augmenté considérablement, les commandes seront exécutées à la satisfaction des clients. Ils espèrent, par leurs prix modérés, continuer à mériter la confiance générale. 572

A CÉDER de gré à gré, une RENTE annuelle et perpétuelle de 436 frs. 93 c., au capital de 14,564 frs. 42 c.
Cette rente, d'origine patrimoniale, est parfaitement constituée et servie.
S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 573

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

BELLE MAISON à LOUER, rue du Collège, près du nouveau pont de la Boverie, vers le milieu de la rue en montant à gauche. Elle se compose au rez-de-chaussée, d'un Salon et d'une Salle à manger; au 1er étage, d'un grand Salon et d'une belle Chambre à coucher avec Alcove, au second et au 5e, de trois Chambres à coucher avec Alcove et Armoires. Cuisine, Lavoir, Caves, Pompes, un petit Jardin, et toutes les commodités désirables. Cette MAISON est décorée avec goût et les peintures sont de la plus grande fraîcheur. S'adresser rue du Séminaire, n° 515. 547

LE NOTAIRE BERTRAND

Est chargé de PLACER A TERME, à l'intérêt de 4 % sur BIENS RURAUX, aux époques ci-après, savoir :
Le 15 mai 1859, un Capital de 25,000
Le 1 novembre 1859, un Capital de 20,000
Le 25 février 1860, un Capital de 25,000
Et actuellement un Capital de 50,000 à 4 1/2.

VENTE DE TABLEAUX.

MERCREDI 8 MAI 1859, à 2 heures de relevée, IL SERA VENDU à la salle de VENTES de A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège,

Une Belle Collection

DE Environ 80 tableaux, De l'école Flamande, plusieurs Gravures et Dessins. Ces tableaux seront à voir Mardi dans la matinée. 548

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,
PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et Brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.
Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1re qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.
CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

M. DOMKEN,

TENANT
l'Hôtel du Luxembourg
RUE SOEURS-DE-HASQUE,
A L'HONNEUR DE PRÉVENIR LE PUBLIC

L'OUVERTURE

A EU LIEU LE DIMANCHE 7 AVRIL.
Cet HOTEL étant entièrement MEUBLÉ A NEUF, il espère que les soins qu'il mettra à satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence, ne leur laisseront rien à désirer tant pour le logement que pour la TABLE D'HOTE A UNE HEURE. 484

FAILLITE

DE la dame E. Sommer,
MAGASIN PLACE VERTE, A LIEGE, N° 780.

MARDI et MERCREDI 7 et 8 MAI 1859, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ A LA continuation de la vente DES MARCHANDISES

DE LADITE FAILLITE. ARGENT COMPTANT. 574

VENTE D'UN

BEAU MOBILIER POUR CAUSE DE DEPART.

LE VENDREDI et le SAMEDI 10 et 11 MAI 1859, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire GILKINET, en la maison sise à Liège, rue Mont St.-Martin, n° 50-639, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UN MOBILIER.

Consistant principalement en chaises bourrées, canapés, fauteuils, secrétaire, tables, armoires, commodes, porcelaines, cristaux, belles glaces, pendule, literies, batterie de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long.
Il sera aussi vendu le second jour, 5 à 400 bouteilles de vin de Bourgogne de 1re qualité, des années 1825, 1827 et 1834. ARGENT COMPTANT. 575

A VENDRE ou à ÉCHANGER contre BIENS-FONDS, une GRANDE et BELLE MAISON, avec une DISTILLERIE neuve achalandée. S'adresser au n° 660, rue Féronstrée. La distillerie se vendrait séparément. 53

BELLE VENTE

D'IMMEUBLES.

LE VENDREDI 31 MAI 1859, à 10 heures du matin, chez M. HENTJENS à Bombye, et par le ministère de maître FLECHET, notaire à Warsage,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

LES IMMEUBLES DONT LE DÉTAIL SUIT;

SAVOIR :

MESURE ANCIENNE. BON. V. G. V. P.

- COMMUNE DE NEUFCHATEAU.
1° Une PRAIRIE au sériseur à Mauhin, 5
2° Une PIÈCE DE TERRE au perreux à Mauhin, 5
3° Une GRANGE avec ses aisances à Mauhin, 7
4° Une PRAIRIE ET JARDIN dite Pinet à Mauhin, 14 6
5° Un CORPS DE BATIMENS, jardin et prairie tenant ensemble, en lieu dit Aux-Onays, sur les Waides, 2 11 11
6° Une TERRE dans le bois Gérôme, tenant à la prairie précédente, 2
7° Une TERRE sur les Waides, tenant au bien Joskin, 12 5
COMMUNE DE WARSAGE.
8° Une TERRE en Regge, 4
9° Une TERRE au Tord-Bonnier, 5
10° Une TERRE aux Dix-Boniers, 7
COMMUNE DE BERNEAU.
11° Une PIÈCE DE TERRE, en lieu dit Gresken, 1 16
12° Une PIÈCE DE TERRE en lieu dit Beuseken, 5 5
13° Une TERRE PATURE et CARRIÈRE près de Longchamps, 15 9
14° Une TERRE en lieu dit Wingaasberg, 9 10
15° Une TERRE au dessus du village joignant la route, 2 6
16° Une TERRE au même lieu tenant à la route, 18
17° Une PRAIRIE et CARRIÈRE au chemin du Chaffour, 15 15
18° Une PATURE derrière le jardin Simart, 1 11
19° Une TERRE au chemin du Cérurier, 10
20° Une TERRE au Casinaire, 8
21° Une TERRE en lieu dit la Dif, 10 8
22° Une TERRE au chemin de Warsage, 15 5
23° Une PRAIRIE dite sur le Trixhe, 9 10
S'adresser en l'étude dudit notaire, pour connaître les conditions de cette VENTE. 560

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA

FILATURE DU LIN

A LA MÉCANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le HUITIEME VERSEMENT de cent francs par action, devra être effectué le 15 mai prochain, entre dix et deux heures, soit chez M. l'administrateur Frédéric DE SAUVAGE, rue Féronstrée, à Liège, soit chez le soussigné. MM. les actionnaires sont aussi prévenus, que les certificats de dépôts de titres, pour constater le droit d'être membre de l'assemblée générale qui aura lieu le 3 juin, à onze heures du matin, seront délivrés, soit par M. Frédéric de Sauvage susdit, soit par l'administrateur gérant. Bruxelles, 27 avril 1859. DE LA COURT, 154, Chaussée de Laeken.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN

Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvenière. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 26.

BOURSES.

PARIS, LE 4 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes 5 p. c., 4 p. c., 5 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, E. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Empr. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 5 AVRIL.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes 5 p. c. consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, Portugal 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, RUSSIE, BRÉSIL, MEXICAINS 6 p. c.

AMSTERDAM, LE 4 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2 p. c., Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin., D. diff. 1850, Passives, Portugal. E. 5 p. c., Naples. Cert. Fal., Russe. II. et Comp., 1828-1829, C. c. Hope, Ins. gr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 4 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., fl. 140, Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette pasive 1854., différée., Danemarq. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours, Id. 2 mois, Paris. C. jours, Id. 2 mois, Londres. C. jours, Id. 2 mois, Francfort. C. jours, Id. 5 mois, Bruxelles et Gand.

BULLETIN DE BOURSE.

2 heures. — Malgré 5/8 0/0 de baisse à Londres, l'active espagnole était assez ferme, ouv. 18 5/8 18 5/4 0/0 et reste 18 7/8 0/0 A au comptant. Primes à un mois 19 1/4 0/0 dont 1/2 0/0. On a fait peu d'affaires. Paris vient sans variation. Actions de la Société de Commerce d'Anvers, 91 1/2 0/0 P. DU 5. On a fait très-peu d'affaires aujourd'hui. L'active espagnole est de 19 0/0 argent au comptant et 19 0/0 P. au 15 courant et 19 1/8 pap. à demain. Paris et Londres viennent sans variation.

BRUXELLES, LE 4 MAI.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 mill., Id. de 37 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Fiem., Hornu., Schessin., Soc. Nationale., Levant du Flen., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verreries., Betteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Frasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Liés de Fer., Luxembourgeoise., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Bone. E. de 1854., 101

VIENNE, LE 26 AVRIL.

Métalliques 5 p. c., 107 1/4. — Actions de la Banque 1509.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 022.